

## **II.5/Gérer le risque industriel :**

La définition du risque au sens du Code du travail et du Code de l'environnement est similaire. Les deux textes donnent une définition du danger, du risque et de l'accident ou dommage. Le danger est la propriété intrinsèque des produits, équipements ou procédés : l'usage de substances chimiques est un danger en soi. Le risque est l'exposition d'une cible à ce danger : le personnel d'une usine, la population avoisinante ou l'environnement autour. Par exemple, un cours d'eau proche d'une raffinerie ou d'une centrale nucléaire est exposé à un risque de pollution. Enfin le dommage cristallise les conséquences négatives d'un phénomène comme les atteintes aux personnes. Puisque le risque zéro n'existe pas, un arsenal d'outils permet la prévention des risques, par la responsabilité du personnel dans l'utilisation des équipements, un contrôle assidu mené par une autorité compétente, une mise en place et un entretien conforme. Les sites industriels représentant un risque intrinsèque sont classés. C'est la directive européenne dite « Seveso » qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, et d'y maintenir un haut niveau de prévention. Les populations riveraines de ce site classé – environ 10 000 dans l'UE – doivent recevoir tous les cinq ans une information spécifique financée par les exploitants, sous contrôle du préfet, qui porte sur la nature du risque, les moyens de prévention mis en place, ainsi que sur les consignes à adopter. D'autre part, les pouvoirs publics sont dotés d'un instrument destiné à maîtriser l'urbanisation future autour des sites à risques. Pour l'essentiel, les décisions d'exploiter sont prises sous l'autorité du ministère en charge de l'environnement et par le préfet de département assisté des services de l'inspection des installations classées. Enfin, la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement qui a la charge d'analyser des risques, et assurer le contrôle a posteriori des sites.

## **II.6/L'accident majeur :**

**II.6.1/Qu'est ce qu'un accident majeur :**

Le terme accident majeurs ne caractérise que les risques technologiques, L'accident est défini comme un événement imprévu et soudain, ayant entraîné des dégâts corporels et matériels qui peuvent être plus ou moins importants. Généralement, il n'existe pas une définition rigoureuse de l'accident majeur. Un accident est appelé majeur ou catastrophique, lorsqu'il répond conventionnellement aux trois critères suivants :

Accident ayant causé un nombre élevé de victime, blessés ou mort et des dégâts importants ; Accident ayant nécessité la mise en place d'importants moyens de secours et interventions ; Accidents ayant conduit à une pollution permanente ou sur une longue durée, de l'environnement (faune, flore, constructions) avec des dégâts importants. En résumé, à l'origine de tout accident il existe un ou plusieurs risques ou dangers, et lorsque les nombreux périmètres sont réunis, le risque donne naissance à un accident qui peut devenir majeurs s'il répond aux trois critères précédents[6].

**II.6.2/Accidents technologiques majeurs :**

Les accidents technologiques majeurs résultent des risques technologiques, autrement dit des risques créés par l'homme lors de ses activités. Le tableau 1 liste quelques accidents technologiques importants marqués depuis le 17<sup>ème</sup> siècle.

**II.6.3/Risques D'accidents industriels majeurs :**

Dans le cadre de ce document, une attention particulière sera portée aux risques technologiques, notamment ceux pouvant produire des accidents industriels majeurs. Selon le Conseil pour la réduction des risques industriels majeurs, ceux-ci découlent d'un « événement inattendu et soudain, impliquant des matières dangereuses (relâchement de matières toxiques, explosion, radiation thermique) et entraînant des conséquences pour la population, l'environnement, et/ou les biens à l'extérieur du site de l'établissement». Les principaux générateurs de

risques d'accident industriels majeurs sont généralement divisés en deux familles :

**-Les industries chimiques:**

produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) .

**-Les industries pétrochimiques:**

Produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Le risque d'accident industriel majeur peut se manifester de différentes manières, mais on leur reconnaît habituellement trois typologies d'effets :

-L'incendie dû à l'ignition de combustibles par une flamme ou un point chaud (risque d'intoxication, d'asphyxie et de brûlures),

-L'explosion due au mélange combustible / comburant (air) avec libération brutale de gaz (risque de décès, de brûlures, de traumatismes directs par l'onde de choc, etc.)

-La pollution et la dispersion de substances toxiques, dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux avec une toxicité pour l'homme par inhalation[4].

Un certain nombre d'accidents industriels majeurs sont survenus dans le monde et ont été marquants par leur ampleur, leur violence et leurs conséquences. Le tableau ci-dessous présente un extrait des accidents les plus marquants :

Date	Localisation	Type d'accident	Conséquences
4 janvier 1966	Feyzin (France)	Un incendie provoque les explosions successives de deux sphères de stockage de propane	L'accident fait 18 morts et environ 80 blessés.

10 juillet 1976	Seveso (Italie)	Suite à une explosion dans un site industriel, un nuage toxique se forme, chargé de dioxine, et s'abat sur la ville.	Engendre l'évacuation de près de 15 000 personnes. A la suite de cet accident, une directive dite « Seveso » a été mise en place par l'Union Européenne afin d'informer les populations sur les risques chimiques et sur la conduite à tenir en cas de danger. Elle impose aux industriels de faire des études de risques et de développer des moyens de prévention.
19 novembre 1984	Mexico (Mexique)	L'explosion d'une citerne de GPL dans un dépôt de carburants	574 morts, 1200 disparus et 7 000 blessés
3 décembre 1984	Bhopal (Inde)	Une explosion dans une usine de pesticides (Union Carbide) provoque la dispersion atmosphérique de 40 tonnes de gaz toxique (isocyanate de méthyle)	Entre 7 000 à 10 000 personnes sont mortes immédiatement après la fuite de gaz, 15 000 sont décédées les années suivantes.